

CAISSE
DES ÉCOLES

UNE RESTAURATION SCOLAIRE DE QUALITÉ

**Rapport
moral et financier**

Exercice
2012

Rapport moral et financier

Exercice 2012

Sommaire

LA RESTAURATION SCOLAIRE 3

MODE DE FACTURATION ET RECOUVREMENT	3
LA COMMISSION SOCIALE	4
LE FINANCEMENT	4
LES GOÛTERS EN MATERNELLES	4
LES CENTRES DE LOISIRS DES MERCREDIS ET PETITES VACANCES	5
LES CENTRES DE LOISIRS D'ÉTÉ	5
LES TRAVAUX ET LE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS	5
LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	5
LA QUALITÉ ET L'ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL	6
LES RESSOURCES HUMAINES	6

AUTRES ACTIVITÉS 7

LES SÉJOURS DE VACANCES	7
LES CLASSES DE DÉCOUVERTE	7
LA DISTRIBUTION DE LIVRES-CADEAU EN FIN D'ANNÉE	8
L'« OPÉRATION FRUIT A LA RÉCRÉ » ET LES ÉDUCTIONS NUTRITIONNELLES	8
LE SITE INTERNET DE LA CAISSE DES ÉCOLES	8

BILAN FINANCIER 9

COMPTE ADMINISTRATIF	9
HISTORIQUE 2007/2012	9

L'ordre du jour de notre Assemblée Générale appelle la présentation du compte rendu des travaux du Comité de Gestion pendant l'année 2012 et l'exposé de la situation financière au 31 décembre 2012.

Les membres des trois collèges du Comité de Gestion (élus de l'arrondissement, parents d'élèves, directeurs d'écoles...) participent aux différentes commissions de la Caisse des Ecoles (budget, commission d'appel d'offres...). La présence active des parents d'élèves permet donc de prendre en compte des demandes des familles en ce qui concerne les menus, les séjours de vacances, les classes de découverte, les livres...

Le rapport traitera successivement :

- > de la restauration scolaire, qui représente 80% des recettes
- > et des dépenses de la Caisse des Ecoles,
- > et des autres activités (séjours de vacances, classes de découverte, livres...).

Les résultats financiers ont été adressés par courrier à tous les sociétaires et sont joints en annexe au document remis en séance.

Le compte administratif de l'exercice 2012 a été adopté par le Comité de Gestion dans sa séance du 19 mars 2013. Le rapport moral et financier 2012 a été adopté par le Comité de Gestion dans sa séance du 27 mai 2013.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

11 852 enfants sont inscrits en 2012 (mois de référence septembre). Le total des repas servis par notre Caisse est de 1 672 426 contre 1 652 949 en 2011. Il y a donc eu une hausse de 19 477 repas soit 1.18 %. En 2012, il y a eu 140 jours d'école dont 1 jour de grève (en 2011, 138 jours d'école dont 3 jours de grève).

Les repas se répartissent de la manière suivante (sur le temps scolaire) :

1 544 345 repas aux écoliers du 13^{ème} et aux élèves du collège G. Sand, du lycée Bachelard, de l'école Estienne et du collège Moulins des Prés (de septembre à décembre 2012)

140 855 repas adultes (animateurs, enseignants, fonctionnaires municipaux et départementaux).

MODE DE FACTURATION ET RECOUVREMENT

Le prix moyen payé par les familles en 2012 est de 3.10 € pour un prix de revient du repas de 6.22 €, soit 49.84 %.

> La répartition du prix de revient d'un repas est la suivante (temps scolaire, mercredis et petites vacances) :

	2012	2011
Alimentation	1.92 €	1.97 €
Charges de personnel	3.29 €	3.42 €
Prestation de service	0,06 €	0.08 €
Entretien/location matériel et équipement	0,35 €	0.37 €
Fluides	0,15 €	0.15 €
Frais divers	0.10 €	0.12 €
Amortissement	0.35 €	0.36 €
Total	6.22 €	6.47 €

Tarifs (janv à déc)	Tranche QF	Prix d'un repas	Nombre de repas servis (hors adultes)	% 2012	% 2011
1	Inférieur ou égal à 234 €	0.13 €	58 933	3.85	3.94
2	Inférieur ou égal à 384 €	0.86 €	151 261	9.88	9.75
3	Inférieur ou égal à 548 €	1.62 €	193 334	12.62	11.26
4	Inférieur ou égal à 959 €	2.28 €	375 339	24.51	23.31
5	Inférieur ou égal à 1370 €	3.62 €	195 483	12.76	13.54
6	Inférieur ou égal à 1900 €	4.61 €	176 484	11.52	11.76
7	Inférieur ou égal à 2500 €	4.90 €	108 933	7.11	8.32
8	Supérieur à 2500 €	5.10 €	271 804	17.75	18.12

Modernisation et simplification du service

Depuis septembre 2011, un nouveau logiciel de facturation a été mis en place. Cela a impliqué une amélioration du système de paiement en ligne des factures de restauration scolaire.

4539 familles (soit 51.89 %) se sont inscrites pour un accès au compte famille qui permet la visualisation, l'impression et le paiement des factures.

9827 paiements en ligne ont été effectués sur toute l'année 2012.

1258 familles sont inscrites en prélèvement automatique.

LA COMMISSION SOCIALE

La Commission sociale, composée de membres des 3 collèges du Comité de Gestion et d'assistantes sociales, se réunit une fois par mois. Elle étudie par séance les dossiers présentés par les assistantes sociales, ou directement par les familles, afin d'étudier les situations particulières, d'attribuer des Bons Vêtements pour un départ de classes de découverte, en séjour de vacances, ou pour les familles en grandes difficultés, signalées par les assistantes sociales scolaires... 8 564 € de Bons vêtements ont été distribués en 2012 (aucune subvention de la Ville de Paris) et 11 409.99 € de remises de dettes ont aussi été accordées par cette commission en 2012 (doivent y être ajoutées 16 978.57 € de créances irrécouvrables et 43 362.55€ de provisions pour impayés).

LE FINANCEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2012, date de la réforme du financement des caisses des écoles, cette subvention est calculée sur la base du prix de revient réel de la Caisse des Écoles, tout type de repas confondu (restauration scolaire, centre de loisirs, centre de loisirs d'été, goûter...). Dans le cadre de cette réforme, la Ville de Paris a élaboré avec la Caisse des Écoles du 13^{ème} une convention triennale incluant un contrat d'objectifs :

- > Qualité des repas (qualité des produits, produits issus de l'agriculture biologique...)
- > Gestion des ressources humaines (formation, conditions de travail...)
- > Gestion financière optimisée (maîtrise des coûts, impayés, trésorerie...)

Cette subvention se compose ainsi :

> La subvention de restauration : 7 217 377 €

Elle compense l'ensemble des dépenses de la Caisse des Écoles hors activités annexes (classes de découverte, livres cadeaux...).

> La subvention départementale : 155 332 € : elle correspond aux repas des collégiens et lycéens.

> La subvention « qualité » : 190 635 €

Elle a pour objectif d'aider à l'amélioration de la qualité des produits et du service.

> La subvention compensatrice : 253 926 €

Elle compense la perte de recettes en 2011 suite à la réforme tarifs. Elle ne sera plus versée à partir de 2013.

> La subvention annexe (séjours de vacances, livres cadeaux...) : 143 960 €

Le financement est calculé suivant des critères qui permettent de garantir l'homogénéité avec les séjours proposés par la Ville de Paris et de promouvoir une offre sociale.

La participation des familles représente 36.50 % du budget de la Caisse des Écoles. **La subvention de la Ville de Paris correspond à 63.50 %.**

LES GOÛTERS EN MATERNELLES

Le Goûter récréatif de la Ville de Paris

Le Goûter récréatif est un service périscolaire de la Ville de Paris, voté en Conseil de Paris en juin 2005, qui vient conforter les efforts que notre Caisse apportait déjà aux enfants des maternelles. La traditionnelle garderie des écoles maternelles est devenue un temps éducatif associant des activités diversifiées à la distribution d'un goûter équilibré.

Ce service, mis en place dans toutes les écoles maternelles de notre arrondissement depuis la rentrée scolaire 2005, est géré et facturé aux familles par la Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris (D.A.S.C.O.). Notre Caisse des Écoles n'intervient que dans la fourniture du goûter, soit 235 400 goûters fournis en 2012.

La composition des goûters est établie par la Commission des Menus de la Caisse des Écoles de notre arrondissement, regroupant des parents d'élèves et directeurs d'école, en présence de la diététicienne. L'objectif est de mieux équilibrer et répartir les apports nutritionnels des enfants sur la journée, en fonction des aliments proposés lors du déjeuner. Suite à des remontées de parents d'élèves, la Caisse des Écoles a décidé d'améliorer ses goûters : ils comprennent trois composants en temps scolaire, le plus souvent une boisson et deux aliments. Sont favorisés les produits céréaliers (pain deux fois par semaine), les fruits et les produits laitiers. Les produits riches en matières grasses sont limités.

LES CENTRES DE LOISIRS DES MERCREDIS ET PETITES VACANCES

La Caisse des Écoles élabore et sert les repas et les goûters des centres de loisirs municipaux. En 2012, il y a eu 177 690 repas servis, dont 147 600 aux enfants.

LES CENTRES DE LOISIRS D'ÉTÉ

La Caisse des Écoles fournit les repas à la Ville de Paris pour les enfants qui fréquentent les Centres de Loisirs d'Été en juillet et en août (centres du 13^{ème} et 4 Espaces Nature). En 2012, la Caisse a livré 83 583 repas (72 986 en 2011).

LES TRAVAUX ET LE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS

Les travaux de mise aux normes et le remplacement des équipements se sont poursuivis. En 2012, les dépenses d'investissement et d'entretien ont atteint 1 145 289.29 € dont 920 760.45 € pour les seuls investissements.

Exemples d'achats de matériels :

- > Lave-vaisselle à avancement automatique pour la cuisine 103 Choisy : 26 067.06 €
- > Sauteuse à gaz pour la cuisine Kuss : 7 277.72 €
- > Meuble réfrigéré pour la cuisine Arago : 9 399.27 €
- > Meuble réfrigéré de distribution (self-service) pour la cuisine Fagon : 13 216.82 €

Exemples de travaux financés sur les fonds propres de la Caisse des Écoles :

- > Restructuration de la cuisine Arago (office, laverie et salle à manger) : 114 092.42 €
- > Carrelage de l'épicerie centrale de la cuisine Dunois : 75 254.71 €
- > Restructuration partielle de l'office Fagon : 55 367.62 €
- > Carrelage de la laverie et de la salle à manger de la cuisine 103 Choisy : 56 749.06 €

LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La sécurité est une préoccupation légitime et importante pour tous. La Caisse des Écoles emploie deux assistantes techniques pour veiller à l'application des règles de sécurité alimentaire définies dans le Guide des Bonnes pratiques, conformément à la réglementation en vigueur dite « Paquet Hygiène ». Une d'entre elles est aussi diététicienne pour l'élaboration des menus respectant le GEMRCN (Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition), notamment les fréquences recommandées de service des plats et les grammages.

La Caisse y répond par des mesures de prévention et de contrôle :

La prévention

La formation du personnel qui est chargé de mettre en œuvre des techniques de plus en plus complexes à tous les niveaux est la première mesure de prévention. La Caisse y a consacré 27 808.84 € en 2012. Les travaux de mise aux normes des cuisines et de rénovation sont eux aussi une garantie de sécurité. Des « plats témoins » sont aussi mis à disposition des Services vétérinaires en cas de suspicion de TIAC (toxi-infection alimentaire collective).

Les contrôles

> Contrôle interne :

Les assistantes techniques réalisent des audits d'hygiène tout au long de l'année sur les cuisines et les portages de l'arrondissement, et effectuent des contrôles de propreté des locaux et du matériel par le biais de prélèvements de surfaces.

Des autocontrôles sont également réalisés par le personnel de cuisine :

l'enregistrement des températures des produits (elles sont enregistrées sur toute la chaîne de production, de la réception jusqu'à la consommation en passant par le stockage, les préparations, le transport...), la validation du nettoyage (le personnel nettoie et désinfecte tous les jours), et les contrôles qualitatifs et quantitatifs des réceptions de marchandises. La Caisse assure la traçabilité dans les différents établissements en conservant les étiquettes de tous les produits consommés.

> Contrôle externe :

La Direction Départementale de la Protection de la Population inspecte régulièrement les sites.

Des contrôles sanitaires sont également réalisés par un laboratoire indépendant, tous les mois pour les cuisines, et tous les trimestres pour les portages. A chaque passage sont réalisés des analyses bactériologiques et des prélèvements de surfaces.

Des audits ponctuels peuvent être également réalisés par un consultant extérieur.

La Ville de Paris effectue régulièrement des analyses d'eau (potabilité...).

Le suivi médical des agents est effectué selon les normes en vigueur.

LA QUALITÉ ET L'ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL

Les menus sont élaborés environ tous les 4 mois. Ils sont ensuite analysés et validés par la Commission des menus de la Caisse, puis affichés chaque semaine à la porte des écoles et mis en ligne sur le site internet de la Mairie du 13^{ème} et de la Caisse des Écoles.

A ce titre, depuis le 1^{er} septembre 2001, la Caisse des Écoles s'attache à mettre en application les nouvelles recommandations de la circulaire n°2001-118 du 25 juin 2001 concernant la composition des repas servis en restauration scolaire et la sécurité des aliments, et respecte le décret 2011-1227 du 30 septembre 2011 rendant obligatoire l'application du GEMRCN.

Cela se traduit notamment par :

- > une diminution des apports lipidiques, donc de la fréquence des produits trop riches en matière grasse (supérieur à 15% de lipides) tel que certaines charcuteries, préparation pâtissière, produit à frire (produits panés, à frire ou à rissoler) ;
- > une augmentation des apports de fibres et de vitamines par les crudités, les légumes et les fruits ;
- > une diminution des produits riches en sucres simples (plus de 20 gr de glucides simples par portion) ;
- > du bœuf certifié Viande Bovine Française pour tous les enfants de l'arrondissement (race à viande charolaise ou limousine) ;
- > une augmentation des produits labellisés (agriculture biologique/MSC/Label Rouge) :
 - Du sauté de dinde label rouge proposé plusieurs fois.
 - L'agriculture biologique est un mode de production agricole spécifique, regroupant un ensemble de pratiques agricoles respectueuses des équilibres écologiques (préservation de la qualité des sols, de l'eau, de l'air, de la biodiversité, des ressources naturelles, de l'environnement), du bien-être de l'animal et de l'autonomie des agriculteurs, qui va de la production à la distribution. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM... Elle favorise l'usage d'engrais verts, la rotation des champs, le recyclage, le respect des saisons... Nous utilisons actuellement comme produits issus de l'agriculture biologique du pain proposé à tous les repas et deux fois par semaine au goûter, un yaourt nature, des carottes râpées ainsi qu'un yaourt aromatisé à la vanille qui a été introduit dans nos menus en début d'année 2010. Des « menus bio » ont été mis en place depuis septembre 2011. De nouveaux produits issus de l'AB ont été proposés aux enfants : quinoa, boulgour, spaghettis et steak haché.
 - Certains poissons servis étaient certifiés MSC (ce label est une certification environnementale attestant que la pêche qui a prélevé le poisson certifié s'inscrit dans un principe de durabilité et de respect de l'environnement).

D'après le plan de développement de l'alimentation biologique dans les restaurants collectifs municipaux et départementaux de la Ville de Paris, qui se base sur le Plan Climat du 1^{er} octobre 2007, nous devons intégrer des produits issus de l'agriculture biologique à hauteur de 15% en 2008, 20% en 2010 et de 30% en 2014.

En 2012, nous avons atteint 23 % contre 21% en 2011 (bio, label rouge et MSC).

LES RESSOURCES HUMAINES

Dans le cadre de la formation professionnelle, l'ensemble des agents de restauration ont bénéficié d'une formation sur leur site (une journée par cuisine ou office) sur l'hygiène et l'entretien des locaux, soit un total de 47 journées.

Création d'une commission consultative paritaire (CCP) :

Afin de permettre aux agents non titulaires (95,7 % du personnel) d'être représentés au sein des organes consultatifs de la Caisse des Écoles, mais aussi d'engager un dialogue social, la Caisse des Écoles a souhaité créer une commission consultative paritaire qui traite des questions relatives aux conditions de travail, à la rémunération, etc...

Les élections des représentants du personnel siégeant à cette CCP se sont déroulées le 31 mai 2012. Ainsi, cinq agents titulaires et cinq suppléants ont été élus pour une durée de trois ans.

La première réunion s'est tenue le 26 novembre 2012.

AUTRES ACTIVITÉS

LES SÉJOURS DE VACANCES

380 enfants du 13^{ème} sont partis en vacances avec la Caisse des Écoles en 2012 (soit 4130 journées) :

> 175 en séjours courts de 5 à 8 jours labellisés « arc-en-ciel »

> 205 en séjours Caisse des Écoles plus longs à la mer ou « à thèmes » (séjours sportifs, scientifiques, musicaux, équitation...)

Le prix de revient par jour (transport compris) : 65.17 € (59.92 € en 2011)

Participation moyenne des familles par jour: 18.98 € (20.08 € en 2011)

Subvention de la Ville de Paris : 111 506 € (112 885 € en 2011)

Coût pour la Caisse des Écoles : 78 930.19 € (67 624.62 € en 2011)

La Ville de Paris privilégie les caisses des écoles proposant des vacances labellisées « arc-en-ciel ». Comme les années précédentes, ces séjours ont été achetés auprès d'associations proposant des centres agréés Education Nationale et/ou Jeunesse et Sports.

La brochure de séjours de vacances d'été : comme les années précédentes, la Caisse des Écoles a édité au mois d'avril 2012 une brochure en 3 volets afin de présenter aux familles les séjours de vacances proposés par la Caisse pour l'été 2012. La brochure a été transmise aux directeurs d'école afin qu'ils les distribuent aux élèves.

LES CLASSES DE DÉCOUVERTE

En 2012, 18 classes de cycle 2 (idem en 2011) sont parties en classe de découverte avec la Caisse des Écoles, en complément de celles de la Ville de Paris (réservées au cycle 3 et aux CE1) : 389 enfants, soit 1945 journées, dont 5 classes de grandes sections d'écoles maternelles et 13 classes élémentaires (CP) réparties en 15 classes à la mer et 3 en équitation.

> **Prix de revient par jour en 2012 : 73.94 €**

> **Participation moyenne par séjour des familles : 174.42 € (202.55 € en 2011)**

Cette activité spécifique à la Caisse des Écoles du 13^{ème} ne reçoit aucune subvention. Elle a occasionné un coût pour la Caisse des Écoles de 75 963.66 € (en 2011, il était de 70 826.37 €).

Comme pour la restauration scolaire, les 8 tarifs sont appliqués selon le quotient familial. Le comité de gestion fixe pour chaque tarif le pourcentage du prix de revient du séjour à payer par les familles :

10 % du prix de revient pour le tarif 1	soit 37.61 €	} Prix de revient prévisionnel 376.15 €
20 % pour le tarif 2	soit 75.23 €	
30 % pour le tarif 3	soit 112.84 €	
40 % pour le tarif 4	soit 150.46 €	
50 % pour le tarif 5	soit 188.07 €	
60 % pour le tarif 6	soit 225.69 €	
70 % pour le tarif 7	soit 263.30 €	
80 % pour le tarif 8	soit 300.92 €	

Une remise de 10% est accordée à partir du 2^{ème} enfant de la même famille participant à une classe de découverte.

LA DISTRIBUTION DE LIVRES-CADEAU EN FIN D'ANNÉE

La Caisse des Écoles a distribué en 2012 :

Les petites histoires du soir Délices et Gourmandises [1586 élèves de grandes sections maternelles],
Mythes grecs et romains [1470 élèves de CM2].

Cette opération a coûté 23 283.53 € TTC [aucune subvention de la Ville de Paris].

En 2012, la distribution a été organisée de la manière suivante : certains membres du comité de gestion se sont déplacés dans les écoles sur plusieurs jours, pour distribuer les livres directement dans les classes de CM2 et de grandes sections maternelles. Cette organisation est très appréciée de tous.

L' « OPÉRATION FRUIT A LA RÉCRÉ » ET LES ÉDUCTIONS NUTRITIONNELLES

L' « opération fruit à la récré » [projet de Paris Santé Nutrition, de la Ligue contre le Cancer et de la Caisse des Écoles] est mise en place dans les écoles suivantes : groupe scolaire 31/37/40 Château des Rentiers, groupe 3 rue Emile Levassor / 51/53 av de la Porte d'Ivry, 47 A et B av d'Ivry, groupe 9 rue Franc-Nohain, polyvalente 2 place des 44 Enfants d'Izieu, groupe 8 rue Kuss, maternelles Pointe d'Ivry et Patay.

De septembre 2011 à juin 2012, des interventions d'éducation nutritionnelle ont été mises en place par la diététicienne, pour les classes de CE2 des écoles 37 rue du Château des Rentiers, 3 rue Emile Levassor, 47 av d'Ivry A et B, 9 rue Franc-Nohain, 2 place des 44 enfants d'Izieu et 8 rue Kuss. La première intervention d'une durée d'une heure maximum concernait l'équilibre alimentaire, la seconde d'une durée d'1h30 maximum concernait le goûter [selon les attentes des directeurs] avec un stand à la sortie des classes à 16h30.

Un livret « Ma Pause Goûter » a été créé en partenariat avec Paris Santé Nutrition et la Ligue contre le Cancer et envoyé à toutes les familles avec les factures de restauration scolaire.

Deux classes de CM1 et CM2 de l'école élémentaire rue Fagon ont bénéficié d'éductions nutritionnelles organisées par la diététicienne, sur les bases de l'équilibre alimentaire et les provenances des aliments. Une visite de la cuisine a été organisée. Une commission « menus » composée des élèves a aussi créé un menu pour un déjeuner de toute l'école.

Deux classes de CE2 de l'école élémentaire 53 rue Baudricourt ont aussi bénéficié de ces éductions : visite de la cuisine 31/37 Château des Rentiers, thèmes abordés « d'où viennent les aliments », « qu'est-ce que l'on mange dans les autres régions » et « le petit déjeuner ».

LE SITE INTERNET DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Depuis fin août 2010, la Caisse des Écoles du 13^{ème} a son propre site internet (<http://caissedesécolesparis13.fr/>). Les familles peuvent y trouver des informations sur les menus, les inscriptions, les tarifs, les séjours de vacances, des reportages sur les cuisines etc...

BILAN FINANCIER

COMPTE ADMINISTRATIF

	2011	2012
Excédent/Déficit de fonctionnement	-542 691.14 €	324 132.50 €
Excédent/Déficit d'investissement	337 339.53 €	-211 853.04 €

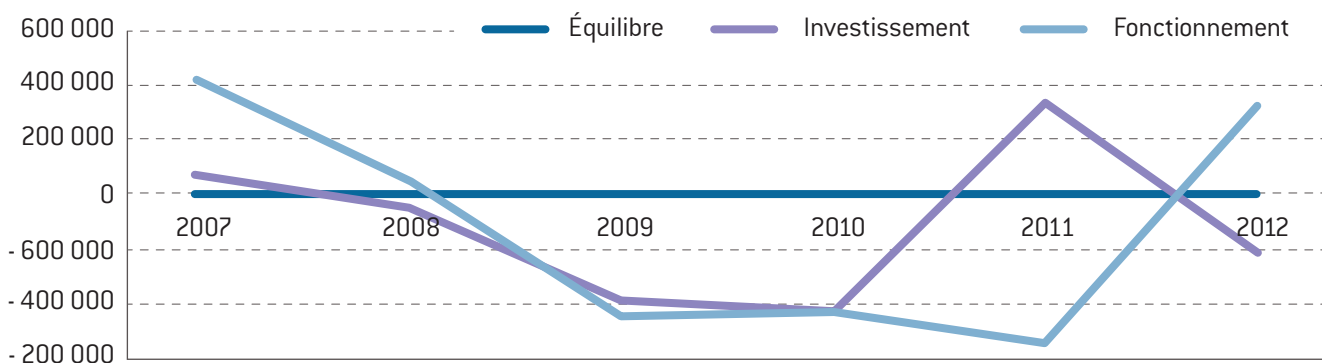
Après affectation des résultats :

	2011	2012
Solde des réserves de fonctionnement	412 833.59 €	736 966.09 €
Solde des réserves d'investissement	1 253 590.66 €	1 041 737.62 €

HISTORIQUE 2007/2012

EXERCICES	2007	2008	2009	2010	2011	2012
INVESTISSEMENT (en euros)						
Dépenses	512 664,28	671 438,95	1 015 038,58	1 089 788,24	402 689,11	920 760,45
Recettes	582 227,20	623 631,39	630 248,81	663 010,40	740 028,64	708 907,41
Exédent	69 562,92				337 339,53	
Déficit		- 47 807,56	- 384 789,77	- 426 777,84		- 211 853,04
FONCTIONNEMENT (en euros)						
Dépenses	10 667 576,07	11 792 735,43	11 975 960,61	12 269 945,88	12 411 902,24	12 538 226,06
Recettes	11 083 683,27	11 837 305,15	11 527 789,28	11 837 305,15	11 869 211,10	12 862 358,56
Exédent	416 107,20	44 569,72				324 132,50
Déficit			- 448 171,33	- 432 640,73	- 542 691,14	

Résultats 2007-2012



Pour conclure, de chaleureux remerciements sont adressés à l'ensemble du personnel de la Caisse des Écoles du 13^{ème} arrondissement, pour son mérite et le professionnalisme dont il fait preuve dans l'accomplissement de ses tâches souvent difficiles, mais aussi pour la qualité du service proposé aux enfants de l'arrondissement quotidiennement.

1, Place d'Italie
75013 PARIS
Tel : 01 44 08 13 20
Fax : 01 43 31 49 96
www.caissedesecolesparis13.fr
caissedesecoles13@orange.fr

UNE RESTAURATION SCOLAIRE DE QUALITÉ

